

# Avant Morgon : Verjon

par Parvulus

**L**ES ŒUVRES DE DIEU se paient au prix du sang : telle est la loi de la croix, marque du christianisme. Bien souvent, autre est celui qui sème, autre celui qui moissonne : celui qui a arrosé son œuvre de ses sueurs et de ses larmes n'a pas la joie de voir le blé mûrir. Quant aux moissonneurs, ce n'est qu'en entretenant l'esprit de sacrifice qu'ils se maintiennent sur les cimes.

La communauté capucine sise aujourd'hui à Morgon et, par la grâce de Dieu, implantée aussi à Aurenque et à Pontchardon, n'échappe pas à cette loi. Les débuts se firent dans la douleur. C'est cette période des commencements que cet article se propose de retracer, en partant de la crise de la vie religieuse qui marqua la décennie qui vit le Concile, jusqu'à l'affermissement de la communauté fondée par le père Eugène (1980).

Pourquoi « Verjon » ?

Verjon est le nom du petit village situé sur les flancs du Jura où le père Eugène s'installa en 1972 et qu'il quitta avec ses frères en 1983 pour fonder à Morgon. Ainsi, Verjon reste-t-il, pour cette communauté, l'emblème de ces temps ingrats où peu de résultats se sont manifestés, mais où, pourtant, tout s'est joué ; Verjon est aussi le souvenir indélébile des luttes qui ont assuré la survie de la vie capucine traditionnelle.

Puisse cet exemple donner courage à la jeunesse, certes généreuse, mais parfois portée à se plaindre des dures conditions de vie qui rendent si difficiles la fidélité, et gagnée par la tentation de la facilité. Puisse-t-elle, au contact de ces exemples, retrouver de l'enthousiasme dans le combat, rude mais si glorieux, pour la défense du Christ-Roi et de ses droits <sup>1</sup>.

## Un héritage à transmettre

Avant d'aborder les combats du père Eugène, il importe d'en connaître l'objet, à savoir l'idéal et la règle de saint François. Le saint d'Assise, qui dans sa jeunesse rêvait de devenir chevalier, comprit que Notre-Seigneur

---

<sup>1</sup> — La plupart des éléments qui suivent sont tirés de l'ouvrage d'Yves CHIRON, *Veilleur avant l'aube*, Étampes, Clovis, 1997.

l'appelait à se mettre à son service. Ainsi le jeune François s'attacha à la personne de Jésus-Christ et, en vrai chevalier, ne pouvant supporter l'idée d'être mieux traité que son Maître, voulut le suivre surtout dans les mystères de ses humiliations et anéantissements (Bethléem, le Golgotha, l'Eucharistie). Son code de vie n'était autre que l'Évangile vécu à la lettre, spécialement quant à la pauvreté. A la suite des Apôtres, lui et ses frères avaient comme mission d'appeler les peuples à la pénitence, par l'exemple et par la parole.

Le relâchement s'étant insinué, de nombreuses réformes <sup>1</sup> ont ponctué la vie de l'Ordre franciscain. Celle des capucins eut lieu au 16<sup>e</sup> siècle, et se caractérisait par une note particulière de solitude et d'austérité, jointe à la prédication populaire. On donnait volontiers aux capucins le nom d'« ermites-prédicateurs », tous les couvents étant censés être des ermitages, lieux de ferveur et de ressourcement. Sous le pontificat de saint Pie X fut entreprise une révision des constitutions, qui restaient substantiellement identiques à celles de 1535. Le saint pontife, qui s'en était réservé l'approbation, disait dans sa lettre apostolique, en 1909 :

Il est désirable que cette note particulière de sévérité plus grande dans l'imitation de saint François leur père, ils la conservent toujours intacte. [...] Nous approuvons à perpétuité les constitutions des Frères Mineurs Capucins de saint François, [...] en toutes leurs parties et en chacune d'elles. [...] Les présentes Lettres et tout ce qui y est contenu [...] auront toujours force de loi et vigueur, et [...] elles devront être inviolablement observées [...] par tous, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, déclarant nul et de nul effet tout ce qui serait fait contre elles par qui que ce soit et sous n'importe quel prétexte et autorité.

C'est en août 1924 que le jeune Romain Potez entra dans cette réforme capucine où il reçut le nom de frère Eugène de Villeurbanne. Il fit sa profession le 25 décembre 1925, soit trois jours après l'entrée en vigueur du texte des constitutions révisées suite à la publication du code de Droit canonique de 1917. Le 14 juillet 1930, il prononça ses vœux solennels. Le père Samuel de Saint-Étienne, dans sa prédication, parla principalement des « pédagogues improvisés et sans mandat » cherchant à altérer la règle et à détourner de son observance. Et de mettre en garde contre ces faux prophètes. Le prédicateur voyait-il par avance ce qui devait se produire quelques décennies plus tard ?

---

<sup>1</sup> — Tous les franciscains ont comme base juridique la règle de saint François. Ce qui distingue les différentes branches, ce sont les constitutions propres, qui explicitent la règle, de façon plus ou moins rigoureuse. La réforme capucine est réputée la plus stricte parmi les branches actuelles.

## Les prémices d'une crise

Durant les vingt années qui suivirent son ordination (1932), le père Eugène fut un inlassable prédicateur, bien apprécié de ceux qui recouraient à son ministère. Mais, dès les années 1950, il traversa une crise de profond désarroi, causée par la décadence marquée qui avait suivi la guerre. Parlant de cette époque, le père Philibert de Saint-Didier, provincial durant trois triennats, constatait : « Déjà on sentait que l'esprit religieux subissait des atteintes. » Il se plaignait d'un certain désir de changement, sinon de bouleversement. Épris de fidélité, le père Eugène souffrait de cet état de choses. Plus tard, il écrira :

Il n'est pas seulement question de revenir cinquante ans en arrière, mais de revenir aux exigences primitives. Peu à peu les siècles ont déformé. Il s'agit de réformer l'Ordre, de secouer la surcharge des siècles. Cela a toujours été mon désir dès le début.

Il n'était pas seul à percevoir les choses ainsi. Aussi, en 1952, il se joint à trois autres pères pour demander au père général l'autorisation d'ouvrir un ermitage où la règle serait parfaitement observée. La réponse était une fin de non-recevoir : « Tous nos couvents doivent être des ermitages. » Qu'ils *doivent* l'être, nul ne le conteste. Mais *étaient-ils* effectivement, là est la difficulté. Une nouvelle demande fut tentée en 1954. La réponse fut très dure : ils avaient à se ranger ou à quitter l'Ordre.

Suite à ces refus, le père Eugène sollicita la permission de partir en mission, ce qui lui fut accordé. Durant les quelque cinq années qu'il passa en Centrafrique, il put vivre de plus près l'idéal de pauvreté et de contemplation de saint François. Épuisé par ses labours, il dut se résoudre à rentrer en France.

En 1960, il obtint enfin de vivre en une maison d'observance plus stricte, avec trois compagnons. L'expérience dura jusqu'en 1963, mais ne fut pas concluante.

De retour à Lyon, il se retrouva dans un milieu en pleine effervescence, due au Concile alors en cours. Les religieux protestaient « contre *notre habit d'arlequin, de carnaval*, contre l'office, contre la messe conventuelle. Sorties fréquentes contre le littéralisme, le juridisme, pour désigner des observances parfaitement honorables, mais qu'on n'a pas pris la peine de comprendre ». Bref, on était en pleine guerre subversive.

## La tentation du Carmel

Dans ce contexte, le père Eugène se demandait s'il ne devait pas rejoindre l'Ordre du Carmel, dont la vie calme et retirée semblait préservée de

l'agitation qui secouait l'Ordre capucin. Il prit conseil auprès du père Albert de l'Annonciation, carme. Celui-ci lui répondit :

Ce que vous constatez est un phénomène général. [...] Je crois donc qu'il faut rester dans l'Ordre de saint François, mais y faire quelque chose. Repérer si possible trois ou quatre confrères qui souffrent comme vous. Faire un rapport détaillé à la Maison généralice en vous offrant pour constituer une petite maison de stricte observance avec eux, là où le père général voudra.

C'est la voie que le père Eugène avait déjà suivie ; c'est celle dans laquelle il continuera avec persévérance. L'espérance et la persévérance : telles sont les leçons qui se dégagent de cette épreuve ; le père Eugène fut un moment tenté de retrouver la paix hors du combat. Mais c'est dans les luttes que Dieu voulait qu'il obtînt le trésor de l'observance.

Le père Albert l'encouragea à reprendre lui-même des pratiques qu'il avait abandonnées ou négligées, ce que le père Eugène fit généreusement. Là aussi, la leçon est importante : face aux défections du prochain, loin de se décourager, il faut commencer par se réformer soi-même.

Enfin, en 1964, le père Eugène obtint du ministre général de vivre hors clôture. Le cardinal Lefebvre, archevêque de Bourges, l'admit dans son diocèse et le nomma à Poulaines, où il allait vivre pendant quatre ans en « ermite-prédicateur ».

### Les nouvelles constitutions

En 1965, le jour de la clôture du Concile, Paul VI promulgua le décret *Perfectæ caritatis* sur la « rénovation adaptée » de la vie religieuse. Une commission postconciliaire précisa l'application du décret. Parmi les normes, il était demandé que tous les instituts convoquent dans les deux ans un chapitre général extraordinaire pour « mettre à jour » leurs constitutions.

Ce chapitre, tenu en 1968, fut pour tous comme un « concile en miniature », avec ses manœuvres subversives. Dans l'Ordre capucin, on substitua aux constitutions originelles un texte entièrement nouveau. Le principe fondamental qui animait ce dernier était le « pluralisme des formes de vie ». Cela signifiait qu'il y avait de multiples façons de vivre en capucin, chaque supérieur local pouvant en prendre à ses aises.

Le père Bonaventure da Gangi produisit une étude détaillée, concluant que le chapitre avait « outrepassé les limites du mandat donné par le Saint-Siège, [...] et avait changé la loi, la nature et le caractère de l'Ordre ». Le père Zacharie, définiteur général, alla même jusqu'à affirmer que ces constitutions étaient invalides.

Informé de leur promulgation par une circulaire du père provincial, le père Eugène répondit à celui-ci, souhaitant

de tout cœur que la nouvelle congrégation fondée par le dernier chapitre spécial prospère ; mais, fidèle à l'ancienne interprétation de la règle, [...] je ne veux pas entrer dans cette nouvelle congrégation. Je refuse ces nouvelles constitutions et l'interprétation qu'elles font de la règle et demeure religieux de l'Ordre des frères mineurs capucins fondé en 1525.

### *Les Rinovati*

D'autres pères conservateurs attachés aux constitutions traditionnelles devaient suivre une autre voie. Un groupe installé en Italie et un autre au Brésil obtinrent d'être acceptés par l'évêque du lieu, mais à condition d'être relevés de leurs vœux et d'être érigés en un nouvel institut. Ces religieux s'appuyaient explicitement sur le faux principe du pluralisme proclamé par les nouvelles constitutions. Curieuse démarche : pour rester « tels qu'ils étaient », il leur a fallu passer par les fourches caudines de la sécularisation et changer de nature. A ce prix, ils étaient intégrés dans le pluralisme conciliaire et restèrent muets sur l'imposture des nouvelles constitutions.

Cela, dit le père Eugène, je ne l'ai jamais voulu, et je ne le ferai jamais ! Il n'y a pas de raison ! C'est un contrat, la profession ! Ils n'ont pas le droit de faire passer des religieux par la sécularisation, de leur demander [...] de renoncer à leurs vœux pour avoir la liberté d'être franciscains !

Le nouvel Institut prit le nom de « Frères Mineurs Rénovés », ou *Rinovati*.

#### « Le groupe des sept »

« Je considère que le contrat de ma profession religieuse a été cassé, et injustement, de la part de l'Ordre », écrivit le père Eugène au père général en 1968. En conséquence de quoi, il demandait qu'on lui reconnaisse le droit de vivre en une maison séparée selon les constitutions traditionnelles. La réponse du général fut un appel à la soumission.

Le père Eugène recourut alors à la congrégation des Religieux. Celle-ci lui répondit favorablement, à condition qu'il ait la permission de ses supérieurs et que l'Ordinaire du lieu – en l'occurrence, le cardinal Lefebvre, le père Eugène étant à Poulaines – n'y voie pas d'inconvénient. Le cardinal Lefebvre donna même ses encouragements au projet.

Enhardi par ce soutien, le père Eugène en informa le père Philibert, qui se joignit à cette entreprise. Le premier contacta une centaine de religieux susceptibles de les suivre. Au total, cinq répondirent favorablement, ce qui portait à sept le nombre des requérants. Tous signèrent une nouvelle demande à la congrégation des Religieux. Son préfet, le cardinal Antoniutti

répondit à nouveau positivement et avec bienveillance, mais posait comme condition l'aval des supérieurs.

Dès lors commença une série interminable de courriers : le père général renvoyant le « groupe des six » – car l'un d'eux s'était désisté – au provincial ; ce dernier au général, etc.

### L'abbé Dulac

Pendant qu'étaient entreprises ces démarches dans le cadre de la légalité, le père Eugène entra en relation avec l'abbé Raymond Dulac († 1987), canoniste réputé. Il l'avait connu à travers ses articles dans *Le Courrier de Rome* et dans *Itinéraires*. Dans une lettre du 29 novembre 1970, il lui exposa sa situation, et lui demanda conseil :

Quelle serait notre situation juridique si, pour être fidèles à la vie religieuse, à la Règle, aux observances de la vie de pauvreté, de pénitence et de prière, au silence contemplatif, aux protections de la clôture et au saint habit, nous nous réunissions contre la volonté de ceux qui sont juridiquement à la tête de l'Ordre qui n'est plus le nôtre ?

La réponse de l'abbé Dulac était claire :

1°) Votre position est, *en droit*, invincible [...].

2°) *En fait*, notre pauvre Église est, depuis la fin du Concile, et de plus en plus, dans un état de vacance de la légalité. [...].

3°) Cette constatation désolante une fois faite, chacun de nous, pour son propre compte, ne doit rien négliger pour résister à cette décadence : l'histoire de l'Église, la vie des saints s'ajoutent à la théologie pour commander cette action.

L'éminent canoniste indiquait ensuite la marche à suivre : épuiser, une par une, toutes les instances de la voie hiérarchique.

Les démarches, déjà en cours – nous l'avons vu – se soldèrent par un échec : la seule chose qui fut concédée au « groupe des six » fut qu'ils se regroupent au couvent de Besançon, sous l'autorité d'un supérieur qui ne serait pas l'un d'eux ; dans ledit couvent, une communauté vivrait selon les nouvelles constitutions, et les six auraient leurs observances traditionnelles à part, avec interdiction de recevoir des novices. Quatre acceptèrent, par lassitude. Le père Elzéar et le père Eugène refusèrent.

Ce dernier écrivit :

Nous avons assez patienté, assez expérimenté la malhonnêteté et le mensonge, l'hypocrisie, habituels. J'ai fait savoir ma décision à la sacrée congrégation d'essayer seul et sans recourir à aucune autorité, de porter un appel à ceux que la grâce de Dieu inspirera de vivre la règle de saint François et d'ouvrir une résidence pour les accueillir s'il plaît à Dieu.

## Un état de nécessité

Cette décision, le père Eugène ne l'avait pas prise sans demander conseil, une nouvelle fois, de l'abbé Dulac.

Je crains, écrit ce dernier, que ni le cardinal [Antoniutti], ni le secrétaire n'osent jamais vous donner une autorisation *explicite, écrite*. Je crois que les autorités romaines qui vous sont favorables souhaitent *que vous commenciez*, forts des encouragements oraux qu'elles vous ont donnés et forts de votre indubitable droit. [...] En tardant davantage, je crains que la démolition s'aggrave, que les mauvais s'enhardissent, que les fidèles se découragent et que, avec le temps qui passe, les jeunes gens attirés par votre Ordre perdent leur vocation.

Le moyen qu'il indiquait :

Que vous *commenciez*, dans *n'importe quel diocèse*, avec ou sans le consentement d'un évêque : vous avez, au for d'une conscience droite, et au for externe (tel que ce for subsiste dans le chaos actuel !) assez de critères de prudence surnaturelle, pour que vous puissiez passer à l'action.

Il l'engageait à commencer, puis, plus tard, à essayer de faire légaliser sa situation. Et, à propos du père Philibert qui n'avait pas osé franchir le Rubicon :

Il ne faut pas que le père Philibert raisonne et agisse comme on pouvait le faire du temps où lui et moi suivions les cours des pères Vermeersch et Capello à la Grégorienne !

Oui, nous étions dans une situation exceptionnelle, un état de nécessité, que le père Eugène avait pertinemment décrit quelques années auparavant <sup>1</sup>.

## L'installation à Verjon

Fort de ces conseils, le père Eugène n'avait plus qu'à passer à l'exécution. Le père Elzéar souffrait depuis quelques années d'un cancer. Lors d'un séjour à l'hôpital, il reçut la visite d'un de ses pénitents, M. Henri Baudouin, qui possédait, dans l'Ain, à Verjon, une ancienne propriété occupée par un fermier. Apprenant que les deux pères cherchaient un lieu pour établir une communauté capucine, il proposa une aile de sa propriété qui venait d'être rendue libre par le départ du fermier.

Quelques jours avant d'emménager, le père Eugène composa et diffusa un texte de trois pages intitulé *Retour aux origines franciscaines : les capucins*,

---

<sup>1</sup> — Voir *Veilleur avant l'aube*, Étampes, Clovis, 1997, p. 346-348.

où il exposait les grandes lignes de la vie capucine traditionnelle. Lorsqu'il informa différentes personnes de la fondation de Verjon, il joignit à ses lettres cet écrit. Ainsi, il l'envoya à la sacrée congrégation des Religieux, au cardinal Siri, à l'évêque de Belley (diocèse où se trouve Verjon), à Mgr Marcel Lefebvre, à Dom Jean Roy (abbé de Fontgombault), à Louis Salleron, à Marcel Clément et à Jean Madiran.

Mgr Lefebvre répondit : « Que Dieu bénisse les vrais rénovateurs. Peussent-ils s'unir sur la vraie liturgie de la sainte messe et l'habit religieux, ainsi que sur l'office divin ! » « De tout cœur avec vous, dit Dom Roy, je regrette seulement que vous ne soyez plus que deux, et j'espère que les autres rallieront bientôt la nouvelle communauté. » En revanche, l'évêque de Belley se montra hostile ; cependant il ne prit aucune sanction.

Ainsi, le 10 août 1972, le père Eugène arrivait à Verjon, rejoint bientôt par le père Elzéar, à sa sortie de l'hôpital. De sérieux travaux d'aménagement s'imposaient. Aussi les deux pères durent-ils au début loger dans l'habitation de M. Baudouin, dormant sur des canapés, disant la messe sur un autel improvisé dans le salon. Puis, une cave put servir de chapelle. L'aile de bâtiment qui leur était prêtée fut enfin habitable, d'abord au rez-de-chaussée, à l'étage après seulement.

### Le cardinal Siri

En cette même année 1972, des capucins de la province de Gênes avaient reçu de leurs autorités provinciales et du cardinal Siri la permission de fonder un couvent d'observance traditionnelle. L'ayant appris, le père Eugène entra en relations avec le cardinal, puis se rendit à Gênes pour lui demander conseil sur la conduite à tenir. Il le rencontra le 5 février 1973. Quand il l'interrogea sur l'attitude à adopter face aux refus des autorités de l'Ordre en France, le cardinal répondit : « Demandez 10, 100 fois. S'ils refusent, vivez comme de vrais capucins. Vous serez martyrs, mais ce sont les martyrs qui garderont l'Ordre et la France. » Il recommanda aussi « la fidélité sans révolte mais de tenir dans le sacrifice. Le sacrifice sauvera l'Ordre ». Lorsque le père Eugène eut évoqué sa situation à Verjon et l'hostilité de l'évêque, qui néanmoins ne les avait pas sanctionnés : « Puisqu'il vous supporte... », répondit le cardinal. Cette entrevue conforta grandement le père Eugène.

### Un premier postulant

Le 16 juillet 1973 arriva un premier postulant, qui avait connu l'existence de la fondation à travers les traductions des *Lettres pastorales* du cardinal Siri par le père Eugène. Mais avant de l'admettre au postulat et au



noviciat, le père Eugène voulut s'assurer qu'il n'était pas dans l'erreur en agissant ainsi contre la volonté de ses supérieurs. Aussi demanda-t-il conseil à Dom Roy, lui exposant qu'il avait l'intention de confier la direction du noviciat au père Elzéar, qui avait été dans le passé maître des novices. Le père Abbé approuva complètement ce projet.

Malheureusement, le père Elzéar n'osa pas donner l'habit à un candidat sans l'autorisation du provincial. Aussi le postulat se prolongea plus d'un an. Finalement, il incita le jeune postulant à rejoindre les *Rinovati*. Tout en désapprouvant ce conseil, le père Eugène ne voulut pas s'opposer au père Elzéar. Après avoir à nouveau pris conseil auprès de Dom Roy, il laissa partir le jeune homme.

Notons le souci constant du père Eugène d'agir dans l'ordre, droitement, devant Dieu : il demanda conseil auprès des personnes qu'il pensait les plus qualifiées pour l'éclairer sur le chemin semé d'embûches. Mesurons et admirons aussi la force d'âme avec laquelle il est allé jusqu'au bout de son devoir : la très compréhensible hésitation du père Elzéar prouve ce qu'il a fallu de lucidité et d'énergie pour ne pas défaillir.

### L'apostolat de la plume

Pour lutter contre la décomposition de la vie religieuse et éclairer les esprits, le père Eugène rédigea une brochure intitulée *Dans la tourmente... des religieux !* Il commence par définir et décrire ce qu'est l'état religieux, puis, à cette lumière, il fait le bilan de la situation actuelle, pour terminer par un appel aux fidèles :

Que les fidèles apportent leur appui, leur contribution au sauvetage de l'état religieux dont la condition est extrêmement grave. [...] Il faut parler hardiment et d'une façon catégorique aux religieux et religieuses dont vous constatez qu'ils prêtent une oreille complaisante aux vanités de ce monde, aux commodités superflues. Dites-leur votre réprobation.

Quant aux congrégations enseignantes infidèles, il ne faut plus leur confier les enfants : « Tournez le dos à leurs maisons comme ils ont tourné le dos à leur couvent. »

Au contraire, « il ne faut pas manquer d'encourager les communautés fidèles à rester dans leur vocation, à revenir davantage encore si possible aux exigences primitives de leur règle. Soutenez les groupes en diaspora forcée par la décomposition ou l'apostasie de leur institut ».

Cette brochure, diffusée à plus de 2 000 exemplaires en trois mois, eut un grand succès. Il l'envoya à de nombreux couvents où il avait jadis prêché. La curie généralice et le provincial marquèrent leur désapprobation. En revanche, de nombreux religieux, dont des capucins, soutinrent le père Eugène. Ainsi, le couvent de Sion en commanda 10 exemplaires, de même

un missionnaire capucin de Djibouti. Ce dernier en donna un à son évêque, qui en fut enchanté et encouragea à la diffusion <sup>1</sup>. Cette expérience montre que le malaise dénoncé par le père Eugène était partagé par de nombreux religieux, et non des moindres, et manifeste l'universalité de cet état de nécessité.

### La première crise

Le départ du premier postulant fut une rude épreuve. Deux mois plus tard, le 27 avril 1975, le père Elzéar mourut. Le père Eugène, de nouveau tout seul, traversa une crise de découragement : « Je n'arrive plus à rien, écrit-il au père Philibert. Je suis intellectuellement et spirituellement stérilisé. [...] Tout est confus dans ma tête et désordonné dans mes journées. »

Le père Philibert le reconforta, si bien qu'il put écrire à l'abbé Dulac :

J'ai failli abandonner nos projets, mais le père Philibert et d'autres personnes ont insisté pour que je continue à Verjon et à espérer. Tant pis pour la légalité, je reste et importune le Ciel pour qu'il m'envoie un jeune prêtre décidé à 100% à embrasser la très haute pauvreté, à se vouer à la contemplation et à la solide prédication.

En effet, faute de mieux, il espérait qu'un prêtre entrerait à Verjon et pourrait le seconder. Plus tard, le bon Dieu l'exaucera au-delà de ses vœux, car ce n'est pas un « fils adoptif » qu'il lui enverrait, mais de vrais fils qui auraient tout reçu de lui.

### Des années difficiles : 1975-1977

Le père Elzéar n'étant plus de ce monde, le père Eugène assumait la charge de Maître des novices. A partir de septembre 1975 et durant les années qui suivirent, régulièrement, des jeunes gens frappèrent à la porte du couvent. A bon nombre d'entre eux, le père Eugène donna l'habit capucin.

Il se tourna vers Mgr Lefebvre pour lui demander s'il voudrait bien ordonner ses candidats. Le prélat répondit prudemment qu'en principe il y était favorable, mais il fallait que la communauté se structure d'abord. A une nouvelle demande, il écrivit :

Ne précipitez pas les ordinations de ceux qui se présentent. Il faut qu'ils aient réellement reçu une formation sérieuse. Quel dommage que les capucins de Besançon ne se sentent pas le courage de préparer des sujets avec vous pour la sauvegarde de la vie franciscaine en France ! Je suis tout prêt à vous aider, croyez-le, mais selon les principes de la prudence surnaturelle de l'Église.

---

1 — Voir dans *Veilleur avant l'aube*, p. 412, tous ceux qui en ont ensuite commandé.

A travers ces lignes, on voit que le père Eugène avait hâte de voir enfin éclore une communauté traditionnelle. L'âge avançait, il y avait longtemps qu'il luttait. Pourtant, le bon Dieu allait encore durement l'éprouver.

En attendant, suivant les conseils de l'abbé Dulac, le père Eugène tenta de régulariser sa communauté. Pour cela, en août 1976, il se rendit à Rome, pour la première fois de sa vie. Il eut une entrevue avec le secrétaire de Mgr Mayer, à la congrégation des Religieux. Celui-ci lui fit toutes sortes de reproches et, d'un ton alarmé, lui répéta : « Nous ne pouvons rien faire ! » « Je suis sorti de là non pas déçu, commente le père Eugène, car il y avait un aspect comique, mais littéralement éberlué de *leur situation*. » Rien ne sortit de cette démarche. Mais, plus que jamais, le père Eugène put toucher du doigt combien le problème était du côté de Rome et non de celui des religieux fidèles.

### Les années sombres : 1978-1979

A la fin des années 1970, le père Eugène aurait pu éprouver la joie d'avoir aidé plusieurs communautés à se développer : les bénédictins de Bédoin, les franciscaines de Flavigny, les dominicains d'Avrillé. Mais, pendant ce temps, tous les jeunes qui s'essayaient à la vie capucine à Verjon partaient l'un après l'autre. En août 1979, le père Eugène se retrouvait à nouveau seul. Pourtant, il se démenait pour donner des conférences, afin de faire connaître sa communauté : « Je me demande pourquoi je vis encore, écrit-il au père Philibert. » Ce dernier ne manqua pas de l'encourager, une fois de plus. Plus tard, il dira que ce qui l'avait décidé à rester à Verjon, ce sont les fidèles ; il ne pouvait pas les abandonner.

Le bon Dieu avait permis que cet homme, si ardent et si généreux pour le défendre, aboutisse à un échec. Il fallait qu'il comprenne que l'œuvre devait venir de Dieu seul, que par lui-même il ne pouvait rien. Il eut la grâce de le comprendre. Aussi fit-il, en février 1980, une confession générale et une retraite de dix jours. « Excellente retraite, écrit-il, dont la visée était double : liquider 75 ans et demi du passé afin d'être sûr de n'être plus cause de l'échec de Verjon ; deuxième objectif : préparation de la dernière période de mon existence. » Sur ces fondements solides, Dieu allait pouvoir asseoir son œuvre.

### Le renouveau

Dès juillet 1980, un postulant arriva, bientôt suivi de quatre autres. Le père Eugène renaissait. Il ne savait plus où donner de la tête, car il fallait former toute cette jeunesse, mais la joie décuplait ses forces. Bien que tous ne soient pas restés de ce noyau, il avait l'intuition que cette fois le renou-

veau serait stable. Il recourut aux conseils du père Philibert et de l'abbé Dulac pour les programmes d'études. « J'insiste beaucoup auprès de nos jeunes, écrit-il, sur l'oraison, la perfection matérielle de la récitation de l'office et sur la pénitence, et d'ailleurs cela correspond à leur désir. »

## L'expulsion

Depuis 1972, le père Eugène n'avait pas été inquiété par les autorités ecclésiastiques. Il en alla tout autrement lorsque la communauté commença à s'étoffer. « Ce qui a déclenché la réaction actuelle, dit l'évêque de Belley, c'est l'ouverture de votre noviciat. »

Il reçut du provincial l'injonction de se soumettre dans les trente jours, ou de quitter l'Ordre spontanément ; faute de quoi on procéderait à son expulsion. « Ne bougez pas, vous êtes solide », lui dit l'abbé Dulac.

La procédure commença donc le 13 avril 1981 pour aboutir à son renvoi en mars 1983. Dans cette période, de nombreux courriers furent échangés entre Verjon et les autorités de l'Ordre.

Les jeunes novices écrivirent une lettre vigoureuse au père général pour défendre leur père en saint François. En voici le passage le plus important :

Où trouver un noviciat capucin, fidèle à l'observance ainsi qu'aux lois et usages séculaires qui véhiculent concrètement jusqu'à nous l'esprit de saint François et des saints de l'Ordre capucin ? *Nous ne pouvions le trouver nulle part* ; c'est pourquoi nous avons demandé au père Eugène de nous accueillir et de nous transmettre l'héritage religieux qu'il a lui-même reçu de ses maîtres, et qui en a fait un vrai capucin.

C'est parce qu'il a considéré devant Dieu et saint François que nous avons un véritable droit naturel à devenir fils de saint François dans l'Ordre des capucins et à entrer en possession du grand héritage ascétique et mystique de l'Ordre, que le père Eugène s'est incliné devant le devoir qui s'est imposé devant sa conscience de nous recevoir et de nous former à la vie capucine.

La réponse du général niait qu'il y ait plus de relâchement que par le passé ; il y définissait l'adaptation comme une entreprise consistant à « inventer progressivement des styles de vie » répondant « aux besoins spirituels du monde d'aujourd'hui ». Cette réaffirmation du pluralisme ne faisait que confirmer l'existence de l'état de nécessité.

Finalement, le 1<sup>er</sup> mars 1983, le père Eugène reçut de la congrégation des Religieux une lettre « confirmant » son renvoi. Or, cette exclusion ne lui avait jamais été même annoncée. En outre, pour le renvoi d'un prêtre régulier, il faut un procès. Le père Eugène demanda au général à connaître le nom de son avocat et à recevoir le double des pièces du procès... La réponse arriva, laconique : « Le père général a reçu votre lettre, il vous remercie bien. »

Cette expulsion était donc illégale. Quand bien même on aurait pris les formes, elle était illégitime, contraire aux lois supérieures sans cesse invoquées par le père Eugène.

### De Verjon à Morgon

Cette même année 1983, en novembre, la communauté déménageait à Morgon, dans le Beaujolais, afin de vivre la vie capucine dans des lieux vraiment adaptés, notamment pourvus de la clôture.

Peu après, en 1985 et 1986, les premiers candidats furent ordonnés prêtres par Mgr Lefebvre. En août 1986, le père Eugène passa le flambeau de la direction de la communauté que Dieu avait édifiée par le moyen de son fidèle serviteur, au prix de tant de souffrances. Il pouvait chanter son *Nunc dimittis*. Il rendit sa belle âme à Dieu le 10 juin 1990.

### Conclusion

Au terme de ce récit, nous sommes à présent convaincus que les œuvres de Dieu ne peuvent s'édifier que sur le sacrifice. Pour être fidèle, il faut être prêt à tout perdre, jusqu'à sa réputation. Dans un Ordre comme celui des capucins, qui comptait plus de 15 000 membres, combien ont eu la lucidité et le courage d'aller jusqu'au bout, nous l'avons vu.

Ce qui rend redoutable ce sacrifice, c'est *la durée*. La tentation est de baisser les bras : le père Eugène aurait pu se contenter de vivre seul en capucin, et tant pis pour le noviciat. Mais non, il n'a pas esquivé la lutte. C'est là qu'interviennent la patience, et surtout l'espérance surnaturelle.

Un autre obstacle à la fidélité est une conception erronée de la légalité. Là aussi, le père Eugène sut trouver le juste milieu. Il épuisa d'abord toutes les ressources offertes par la législation en vigueur pour faire valoir son droit à la fidélité ; mais ensuite, il se reporta aux lois fondamentales de l'Église pour garantir la pérennité de l'héritage capucin.

Dans cette lutte, grande est aussi la part des fidèles. Nous ne formons qu'une famille. S'il y a diversité de fonctions et d'états, tous nous œuvrons pour le règne de Notre-Seigneur et nous nous devons un soutien mutuel. L'Église n'est pas un supermarché où chaque individu se sert, elle est le Corps mystique de Jésus-Christ, attaqué de toutes parts par Satan et ses hordes.

Enfin, ce combat réclame avant tout des forces surnaturelles. Contre les esprits mauvais répandus dans les airs, seule la grâce peut nous soutenir. D'où la défiance de soi, le souci de demander conseil et de se réformer, que nous avons vus chez le père Eugène, sa confiance dans les moyens surnaturels. Daigne ce serviteur de Dieu nous soutenir dans la crise qui est loin de finir, afin qu'avec lui nous soyons les témoins de Jésus-Christ !

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**